

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOILHAN
SESSION N°8.2020
DU 27 novembre 2020

Présidence de Thierry BONNEFOI.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ARICKX Viviane, BACQUE Françoise, CARCELES DAROLLES Jacqueline, COUEILLES Danièle, DARAN Xavier, DUTECH Francis, LADET Frédéric, ROLLANDIN Eric, BOURDA Isabelle
SAINT SUPERY Patrick excusé.

Secrétaire de séance : Isabelle BOURDA

Décision du huis clos

Présentation par Arnaud ROLLY d'un projet "Noilhan, village arboré"

Présentation du projet ayant plusieurs objectifs :

- Implantation de vergers républicains
- Promouvoir des ballades gourmandes
- Améliorer la résilience écologique
- Positionner Noilhan comme un village engagé.

Utilisation de certaines parcelles communales, moyens financiers (max 1000 euros/an sur 3 ans)

Ce projet sera suivi par un conseiller municipal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet.

Devis de plantations sur une parcelle à proximité de l'école : 500 euros validé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020.

DELIBERATIONS

- Délibération d'opposition au transfert de la compétence du PLU à la CCS
Validé à l'unanimité.

- Retrait de la délibération d'opposition au transfert des pouvoirs de police à la CCS
Validé par le conseil municipal.

- Tableau des emplois :

- Recrutement de l'agent technique polyvalent par nomination stagiaire

L'agent polyvalent chargé des espaces verts sera stagiaire pour une durée d'un an, puis titularisé pour la sécurité de son emploi.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette nomination.

- Prolongation du contrat de l'agent technique chargé de l'entretien des bâtiments

L'agent d'entretien des locaux qui a déjà le statut de fonctionnaire sera titularisé. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette nomination.

- Choix des prêts bancaires pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes et création de l'espace associatif

Après examen des offres, le conseil municipal a fait le choix de retenir l'offre de la Banque Postale. Un prêt de 400 000 euros sur 15 ans au taux fixe de 0.65% sera souscrit.

- Acquisition de la parcelle d'emprise du Chemin du bouaret

Validé à l'unanimité.

La parcelle de 575 m² a été vendue par M José Moulis.

Le prix proposé par la commune est de 700 euros.

Les travaux et le bornage ont été effectués.

- Prévoyance

Montant de la participation proportionnelle à la rémunération, versée directement à la MNT si les agents adhèrent (adhésion libre)

Charge annuelle maximale 1100 euros.

Validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Devis accessibilité PMR

La comparaison des devis est difficile, le conseil décide de recontacter les prestataires pour clarifier les devis.

Radars pédagogiques

L'achat de deux radars pédagogiques a été validé par le conseil municipal.

Ils seront positionnés sur la route départementale, au village, par le SDEG.

Discussion autour de la deuxième esquisse du projet présenté par le cabinet d'architectes B P

Le conseil trouve la deuxième esquisse plus aboutie. Une synthèse des observations sera adressée au cabinet d'architecture qui les prendra en compte.

Proposition de complémentaire santé aux administrés

AXA propose à la commune d'être partenaire et demande la possibilité de communiquer aux administrés pour proposer une offre préférentielle.
Le conseil municipal à l'unanimité a voté contre cette proposition.

**Festivités : Repas des aînés et vœux
Décoration du village pour les fêtes**

En raison des conditions sanitaires, le repas des aînés est annulé.

Concernant les vœux municipaux, le conseil décide d'attendre l'évolution de la situation pour prendre une décision.

Circuits de distribution des infos communales

Jacqueline Darolles et Frédéric Ladet ont organisé de nouveaux circuits de distribution des bulletins d'information aux administrés.

Questions diverses

Le comité des fêtes et l'Alae de l'école ont pris l'initiative de réaliser des décorations de Noël qui seront mises en place durant le weekend à venir.
Au nom des administrés, le conseil municipal salue cette initiative et remercie le comité des fêtes et l'Alae de l'école.

Fin de séance : 1h15